

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00575 Numéro SIREN : 513 029 553 Nom ou dénomination : A.C.S.
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2018 sous le numéro de dépôt 8432

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUEN

CS 90531 - 49 rue Duguay-Trouin
76005 ROUEN Cedex 2
www.infogreffe.fr
RIB : 11425 - 00900 - 08044977411 - 71
Tel : 02.35.70.08.60

RECEPISSE DE DEPOT

ROMANEX
59 route de Lisieux
BP 301
27503 PONT AUDEMER CEDEX

V/REF :
N/REF : 2009 B 575 / 2018-B-8432

Le greffier du tribunal de commerce de Rouen certifie qu'il a reçu le 19/12/2018,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/03/2018.

Concernant la société

A.C.S.
Société par actions simplifiée
12 domaine des Beaux Champs
76240 Belbeuf

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-8432 le 20/12/2018
R.C.S. ROUEN 513 029 553 (2009 B 575)

Fait à ROUEN le 20/12/2018,
LE GREFFIER



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise SAS A.C.S.

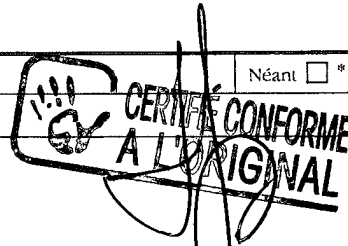
Adresse de l'entreprise 12 DOMAINE DES BEAUX CHAMPS 76240 BELBEUF

SIREN

5 1 3 0 2 9 5 5 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Néant ☐ *

				Exercice N clos le	
				3 1 0 8 2 0 1 8	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 700	199 932
Total I (5)		044	048	1 700	199 932
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	37 476	37 476
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	1 746	1 746
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	30	30
Charges constatées d'avance *	092	094			
Total II		096	098	39 252	39 252
Total général (I+II)		110	112	1 700	239 184
PASSIF				Exercice N	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000	
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		500	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		10 294	
	Résultat de l'exercice	136		1 194	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		16 988	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		4	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		6 764	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	182 054	215 429	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		222 196	
Total général (I + II + III)		180		239 184	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A.C.S.		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR	018
						Exercice clos le 31/10/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209		
					215		
			Services *		217		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					218	115 391
	Production immobilisée *					222	
	Subventions d'exploitations reçues					224	
Autres produits					226		
					230	1 561	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	116 952	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	11 503
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	187
	Rémunérations du personnel *					244	1 032
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					250	68 724
	Dotations aux amortissements *					252	31 174
	Dotations aux provisions					254	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					256	1
Total des charges d'exploitation (II)					264	112 434	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							
Produits financiers (III)					280		
Charges financières (V)					294	3 324	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					347		
Impôt sur les bénéfices * (VII)					348		
					306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	1 194	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 194	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés					247	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *					248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))					249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)					986	
	ZFU-TE (44. octies et octies A)					987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)					981	
	JEI (44. sexies A)					989	
	ZRD (44. terdecies)					127	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)					991	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)					990	
Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)					345	
	Investissements outre-mer					344	
	Créance due au report en arrière du déficit					346	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352	1 194
					Déficit col. 2	356	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					352		
Déficits antérieurs reportables * 35... 931... dont imputés sur le résultat :					356		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	370	1 194
					Déficit col. 2	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 239 183,86 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 193,98 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 201 632 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	201 632			201 632
TOTAL	201 632			201 632

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 700 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	1 700			1 700
TOTAL	1 700			1 700

3.1.3 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 39 222 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	39 222	39 222	
TOTAL	39 222	39 222	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 4 800 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	4 800
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	4 800

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 5 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	10,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	10,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 222 196 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	4	4		
Dettes financières diverses	182 054	182 054		
Fournisseurs	6 764	6 764		
Dettes fiscales & sociales	33 375	33 375		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	222 196	222 196		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 3 651 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	4
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 610
Dettes fiscales & sociales	37
Autres dettes	
TOTAL	3 651

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 115 391 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	115 391	100,00 %
TOTAL	115 391	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 4 800 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	4 800
Clients factures a etablr(418100)	4 800
TOTAL	4 800

8.2 - Charges à payer = 3 651 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	4
Banques interets courus(518600)	4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 610
Fourn factures non parvenues(408100)	3 610
Dettes fiscales et sociales :	37
Provision cfe annee en cours(448610)	37
TOTAL	3 651

A.C.S.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 12 DOMAINE DES BEAUX CHAMPS
76240 BELBEUF
R.C.S : ROUEN 513 029 553

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/09/2018

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/03/2018

Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/03/2018** fait ressortir **un bénéfice** de **1 193,98** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **10 293,66** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **11 487,64** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **11 487,64** Euros

Résolution d'affectation du résultat votée par l'assemblée

Résolution n°2

Résultat – Affectation

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/03/2018** faisant ressortir **un bénéfice** de **1 193,98** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **10 293,66** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **11 487,64** Euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de **11 487,64** Euros, de la façon suivante :

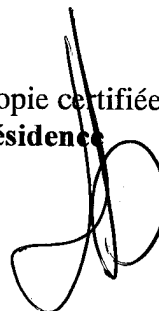
- Au report à nouveau pour un montant de **11 487,64** Euros.

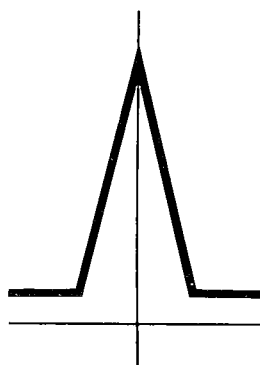
Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
La Présidence





S.A.S. A.C.S.
12 Domaine des Beaux Champs
76240 BELBEUF
R.C.S ROUEN 513 059 553

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 mars 2018

SARL VF EXPERTISE CONSEIL
Société de Commissariat aux Comptes
104 avenue du Général Leclerc - 28100 DREUX
Tél : 02 37 38 58 58 - Fax : 02 37 38 58 59

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels - Exercice clos le 31 mars 2018

S.A.S. A.C.S.

12 Domaine des Beaux Champs

76240 BELBEUF

R.C.S ROUEN 513 059 553

* * * *

Mesdames et Messieurs les Associés de la SAS A.C.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS A.C.S. relatif à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS A.C.S. à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS A.C.S. à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dreux, le 11 septembre 2018

SARL VF EXPERTISE CONSEIL
Représentée par Vincent FRETEUR
Commissaire aux comptes
Mandataire social

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.C.S.</u>										Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>12 DOMAINE DES BEAUX CHAMPS 76240 BELBEUF</u>													
SIREN		5 1 3 0 2 9 5 3											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *								1 2	

						Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 1 8		
ACTIF				Brut I	Amortissements-Provisions II	Net III		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028		030			
	Immobilisations financières * (1)		040	201 632	042	1 700	199 932	
	Total I (5)		044	201 632	046	1 700	199 932	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	37 476	070		37 476	
		Autres * (3)	072	1 746	074		1 746	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	30	086		30	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	39 252	098		39 252		
Total général (I+II)				110	240 884	112	1 700	239 184

PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	5 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	500
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131	
	Report à nouveau			134	10 294
	Résultat de l'exercice			136	1 194
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	16 988
Total II			154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	4
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	6 764
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	182 054
	Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	222 196	
Total général (I + II + III)				180	239 184

REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	5		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A bis du C. de gén. des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A.C.S.		Neant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le 13/10/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	115 391	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	1 561	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	116 952	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	11 503	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	187	244	1 032
	Rémunérations du personnel *					250	68 724	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	31 174	
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		260	1
		Total des charges d'exploitation (II)					264	112 434
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	4 518
	Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	3 324	
	Produits exceptionnels (IV)					290		
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			347		300	
	Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	1 194
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 194	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	985		ZFU-TE (44. <i>octies</i> et <i>octies</i> A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981		JEI (44. <i>series</i> A)	989			
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127		ZRR (44. <i>quindécies</i>)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 <i>duodécies</i>)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. <i>tridécies</i>)	990			
	ZFA (44. <i>quaterdecies</i>)	345		Investissements outre-mer	344		350	
	Crédit due au report en arrière du déficit				346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i>)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPLUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	1 194	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * 35 931 ... dont imputés sur le résultat :					360	1 194	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPLUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370		372	

* Les explications concernant tout ou partie sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2018 a une durée de 12 mois
L'exercice précédent clos le 31/03/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 239 183,86 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 193,98 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 201 632 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	201 632			201 632
TOTAL	201 632			201 632

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 700 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	1 700			1 700
TOTAL	1 700			1 700

3.1.3 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 39 222 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	39 222	39 222	
TOTAL	39 222	39 222	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 4 800 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	4 800
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	4 800

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 5 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	10,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	10,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 222 196 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	4	4		
Dettes financières diverses	182 054	182 054		
Fournisseurs	6 764	6 764		
Dettes fiscales & sociales	33 375	33 375		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	222 196	222 196		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 3 651 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	4
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 610
Dettes fiscales & sociales	37
Autres dettes	
TOTAL	3 651

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 115 391 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	115 391	100,00 %
TOTAL	115 391	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SAS A.C.S.

ANNEXE

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 4 800 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	4 800
Clients factures a etablr(418100)	4 800
TOTAL	4 800

8.2 - Charges à payer = 3 651 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	4
Banques interets courus(518600)	4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 610
Fourn factures non parvenues(408100)	3 610
Dettes fiscales et sociales :	37
Provision cfe annee en cours(448610)	37
TOTAL	3 651